

## Le plateau continental

Une victoire à la tribune, mais une épine dans le pied du Gouvernement français



ANNICK GIRARDIN tribune de l'Assemblée Nationale le 26 septembre 2007

Le 26 SEPTEMBRE dernier, Annick GIRARDIN plaide la cause de l'Archipel à la tribune de l'Assemblée Nationale dans le cadre de la discussion sur la ratification de l'accord franco-canadien sur les hydrocarbures, signé le 17 mai 2005 à Paris. Le député a souligné l'importance capitale de cet accord pour l'intérêt français, mais aussi pour le développement et la survie économique de Saint-Pierre-et-Miquelon, car il est inséparable de la question encore non résolue à ce jour, de la délimitation des zones maritimes au large de nos îles.

Annick GIRARDIN a soutenu l'accord, tout en précisant que la France doit défendre les droits nationaux et réaffirmer la souveraineté française sur le plateau continental au large de l'Archipel.

Le député a demandé un positionnement clair du Gouvernement et une contestation de la France à l'encontre de la décision unilatérale du Canada de 1996, imposant comme nouveau point de repère pour le calcul de sa zone économique exclusive (ZEE), l'île de Sable, un haut fond émergé à 100 milles nautiques des côtes canadiennes les plus proches. La nouvelle zone ainsi délimitée enclave entièrement la zone économique française au large de Saint-Pierre-et-Miquelon. S'il n'y avait pas contestation de la France, cet enclavement constituerait le meilleur argument canadien contre toute prétention française pour la défense de nos droits sur le plateau continental.

Lors du débat, le président de la commission des Affaires étrangères, Axel PONIATOWSKI, (UMP) a informé l'Assemblée qu'il avait adressé un courrier à Bernard KOUCHNER (ministre des Affaires étrangères), attirant son attention sur la nécessité pour la France de ne pas laisser sans réaction officielle la revendication unilatérale du Canada, modifiant son point de référence pour le calcul de l'étendue de sa ZEE.

En effet, en préalable à cette séance dans l'hémicycle, le député - avec le soutien de collègues du groupe SRC et de ses collaborateurs - avait effectué un travail de fond afin d'obtenir l'adhésion à la cause de

Saint-Pierre-et-Miquelon du rapporteur de l'Assemblée, Gérard VOISIN et du président de la commission des Affaires étrangères, Axel PONIATOWSKI.

À l'issue de son intervention à la tribune de l'Assemblée, malgré les réticences initiales du Secrétaire d'Etat JOUYET, le député a obtenu l'accord du Gouvernement, qui - si l'analyse juridique soutenue par Annick GIRARDIN était confirmée par les experts du ministère des Affaires étrangères - s'engage à ne pas laisser sans réaction officielle la revendication unilatérale du Canada.

### Les avancées obtenues jusqu'à présent :

- L'Assemblée, tous partis confondus, veille désormais à ce que le Gouvernement agisse sur le dossier du plateau continental ;
- Le Ministre des Affaires étrangères, M. KOUCHNER et le Premier Ministre, M. FILLON, sont officiellement saisis de la question de la contestation de la zone économique canadienne au sud de l'Archipel, à la fois par l'Assemblée unie et par le représentant du Gouvernement lors du débat ;
- Le député et son équipe travailleront directement avec les services responsables du ministère des Affaires étrangères pour leur présenter leur point de vue sur le dossier, sur le plan juridique comme sur le plan politique. Ils étudieront ensemble comment agir pour contester la zone fixée par le Canada et assurer à l'Archipel de véritables chances sur le dossier du plateau continental.

Plus récemment, au cours d'une commission sur la Mission recherche, dans le cadre des discussions sur le Projet de Loi de Finances 2008, Annick GIRARDIN a interrogé Valérie PÉCRESSE, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, afin de savoir si l'on a enfin dépassé le stade de l'arbitrage interministériel dans le dossier du plateau continental et si les crédits nécessaires à la mission scientifique qui doit être menée impérativement en 2008 dans le cadre du programme EXTRAPLAC, sont bien inscrits dans ce Budget.

Sans cette mission scientifique, le dossier d'extension du plateau continental ne pourra être bouclé avant la date limite du 13 mai 2009.

Mme PÉCRESSE n'a pu donner qu'une réponse pour le moins évasive. Cependant, le député a tout de même obtenu l'engagement du ministre à lui répondre dans le détail et par écrit.

Le dossier du plateau continental est une réelle épine dans le pied du Gouvernement français, qui tout en voulant défendre les intérêts de la nation, ne veut pas pour autant se fâcher avec le Canada.

Annick GIRARDIN a la ferme volonté de ne pas lâcher prise et si le courrier de Madame PÉCRESSE n'arrivait pas dans les prochaines semaines, elle saura le lui rappeler.

Il faudra rester très attentif et maintenir la pression sur le Gouvernement afin que celui-ci s'engage à faire valoir ses droits face au Canada.

Rien n'est encore gagné sur ce dossier, tant le combat a été mal mené depuis le début de cette bataille sur le plateau continental. Il faudra donc travailler fort pour rattraper le temps perdu. ●

Retrouvez tous les détails de ce dossier, les courriers, les vidéos des interventions... sur le blog du député : [www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)



## Permanence

### Ouverture de la permanence du député, siège du mouvement Cap sur l'avenir

LE 11 OCTOBRE dernier, le député inaugurerait sa permanence, entouré des adhérents et sympathisants du mouvement Cap sur l'avenir venus nombreux pour l'occasion.

La permanence est située au 7, rue René Autin à Saint-Pierre (ancien commerce Drillet, près du stade de l'ASSP). Elle est ouverte du lundi au vendredi aux horaires de bureau habituels. Tél. 05 08 41 99 98 - Fax 05 08 41 99 97.

## SOMMAIRE

Édito P.1

Le plateau continental P.1

La permanence P.1

Les finances des collectivités P.2

La loi TEPA P.2

Le Conseil des élus P.2

Travail législatif P.2

## ÉDITO

### Première édition de "Député info"

**VOUS AVEZ** entre les mains la première édition de "Député info", la lettre d'information de votre député.

Je n'ai pas la prétention d'en faire un "vrai" journal, mais tout au moins d'en faire un relais d'information entre l'élu national que je suis et la population de Saint-Pierre et de Miquelon.

Sa périodicité n'est pas arrêtée ni réellement définie dans le temps, mais j'espère pouvoir en faire une édition assez régulière afin d'informer la population de mes prises de positions et des différentes actions que je mène dans l'Archipel comme à Paris, pour défendre les intérêts de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Jusqu'à présent, j'ai privilégié la communication par le biais d'Internet, via le blog que j'anime à l'adresse [www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

Il est vrai que le média Internet est d'une grande souplesse et d'une grande réactivité. Il permet de mettre à la disposition du public, des informations pratiquement en temps réel et différents supports de communication, comme des fichiers PDF en téléchargement pour tout ce qui est rapports ou courriers, des vidéos ou des fichiers audio pour mes différentes interventions à l'Assemblée ou dans les médias.

Je pense également à tous les originaires de Saint-Pierre ou de Miquelon qui se sont expatriés et dont je connais l'intérêt qu'ils ont gardé pour tout ce qui touche de près ou de loin à l'Archipel.

Cependant, tous nos concitoyens ne sont pas encore connectés à Internet ou ne maîtrisent pas encore bien les nouvelles technologies. C'est pourquoi il était important pour moi de proposer une version papier, qui permettra au plus grand nombre de se tenir gratuitement informé sur l'actualité de son député. Evidemment, sur un format A3 recto/verso comme celui-ci, il ne me sera possible que de présenter une actualité succincte et résumée, mais néanmoins essentielle à la compréhension de mes actions et de mes déclarations. J'invite par contre toutes les personnes désireuses d'en savoir plus ou d'approfondir certains dossiers, à consulter mon blog sur lequel vous trouverez très régulièrement - si ce n'est quotidiennement - et en détails, la quasi totalité des dossiers traités. Si certains se posent des questions, n'hésitez surtout pas à me contacter via le blog, ou encore en m'écrivant à la permanence dont vous trouverez l'adresse ci-contre.

Bonne lecture à tous.

» Annick GIRARDIN

# FINANCES DES COLLECTIVITÉS

## Une réelle bouffée d'oxygène attendue

Les enjeux des amendements déposés par Annick GIRARDIN

**MARDI 30 OCTOBRE**, lors de l'examen de la Mission « Relations avec les Collectivités Locales » du projet de loi de finances pour 2008, le député de Saint-Pierre-et-Miquelon a déposé deux amendements.

### Amendement 1 :

Il visait à assurer aux dotations des Collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon (les deux mairies et le Conseil territorial) une évolution égale à celle des prix, c'est-à-dire à l'inflation dans l'Archipel.

Le Gouvernement, par la voix de Michèle ALLIOT-MARIE, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Locales, a demandé à Annick GIRARDIN de retirer cet amendement comme condition à l'adoption du second amendement.

Le représentant du Gouvernement a tout de même donné la garantie d'adresser ce problème par le biais d'un Fonds spécifique, après un travail collectif, pour faire calculer de manière très précise le taux d'inflation au niveau local et pour étudier les meilleures modalités pour agir dans ce domaine.

Annick GIRARDIN a accepté de retirer ce premier amendement et a pris rendez-vous avec Michelle ALLIOT-MARIE pour concrétiser les engagements du Gouvernement.

### Amendement 2 :

Cet amendement a été adopté par l'Assemblée, majorité et opposition s'étant ralliées à l'avis favorable du Gouvernement exprimé par Michèle ALLIOT-MARIE :

- La dotation globale de fonctionnement reversée à la collectivité territoriale et aux communes de Saint-Pierre-et-Miquelon prend en compte les contraintes spécifiques et les charges structurelles supportées par ces collectivités.

- Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remettra au Parlement un rapport examinant la situation financière de la collectivité territoriale et des communes de

Saint-Pierre-et-Miquelon et les conséquences des charges structurelles découlant de leur situation spécifique sur la détermination du montant des dotations de l'État.

Cet amendement permettra de s'attaquer au problème fondamental pour les finances des collectivités, qu'est la non-prise en compte des contraintes spécifiques et charges structurelles qui sont à la base de leur déficit et de leur dette.

Les conséquences favorables pour l'Archipel pourraient être considérables, car il s'agit de compenser les charges structurelles qui constituent l'essentiel du déficit des collectivités locales : le climat, l'isolement, le niveau général des prix très élevé - y compris lors des marchés publics - la très forte inflation qui tient en partie à la nécessité d'importer la grande majorité des produits du Canada, le faible nombre de foyers fiscaux ou encore les charges liées au traitement de l'eau et au traitement des déchets pour 6000 habitants.

Le poids précis de ces charges structurelles fera l'objet d'un rapport du Gouvernement, remis au Parlement, ce qui n'a jamais véritablement été effectué auparavant, les missions successives se limitant à préconiser des mesures budgétaires sans modifier le montant des dotations versées par l'Etat aux collectivités, car elles n'avaient pas le mandat pour le faire.

### Concrètement, ceci devrait se traduire par :

Une augmentation significative de la dotation globale de fonctionnement versée annuellement au Conseil territorial, à la Mairie de Saint-Pierre et à celle de Miquelon ;

Des dotations supplémentaires que toucheront les collectivités dès 2008, après la remise du rapport à l'Assemblée par le Gouvernement ;

Une mesure qui sera reconduite d'année en année, en 2009 et au-delà.

Il faut rester vigilant, notamment au niveau de l'examen du Projet de Loi de Finances au Sénat, et travailler tous ensemble pour que cette mesure se mette en place le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions. Le Conseil des Elus constitue le cadre naturel pour assurer cette union des actions et du message adressé au Gouvernement. Une porte a été ouverte pour une réelle amélioration des finances des collectivités dès 2008. ●

Retrouvez tous les détails de ce dossier, sur le blog du député : [www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

## Conseil des élus

**L'Archipel est en difficulté car nous travaillons depuis trop longtemps en ordre dispersé.**

**A L'INITIATIVE** du député Annick GIRARDIN, s'est créé en septembre dernier le « Conseil des élus », une cellule de réflexion informelle qui permettra aux responsables locaux de dialoguer, d'échanger sur leurs préoccupations et sur les projets en cours. De ces discussions, de ces échanges pourra naître le consensus nécessaire pour que ce « Conseil des élus » puisse devenir une réelle force de proposition, notamment vis-à-vis de l'Etat.

Il est composé du député, du sénateur, du président du Conseil territorial, du maire de Saint-Pierre, du maire de Miquelon, du Conseiller économique et social, du président du Conseil économique et social, de la présidente de la CPS et de la présidente de la CACIM.

## La loi Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat (TEPA)

### Une application locale mouvementée...

**LE GOUVERNEMENT** FILLON a pris le pari de relancer l'économie du pays en mettant en place des mesures censées renforcer le pouvoir d'achat des français.

Pour atteindre cet objectif, des dispositifs d'exonération de charges sociales et d'exonération d'impôt des heures supplémentaires ont été prévus dans le cadre de la Loi « Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat » (TEPA).

La loi TEPA allant être adoptée par la majorité, le 11 juillet dernier, Annick GIRARDIN a proposé un amendement "technique", étendant le premier volet concernant l'exonération des charges sociales à l'Archipel.

Effectivement, il aurait été profondément injuste que les entreprises et salariés de Saint-Pierre-et-Miquelon ne profitent pas des mêmes avantages que leurs concitoyens métropolitains et domiens.

Malgré certains doutes quant à l'applicabilité de cette mesure dans l'Archipel, soulevés par les services du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, cet amendement a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale.

En effet, les services de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée, de la commission des Finances de l'Assemblée,

ainsi que les services du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, avaient tous confirmé l'applicabilité de ce premier volet.

Mme LAGARDE, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, s'était d'ailleurs engagée à ce que ce texte s'applique à Saint-Pierre-et-Miquelon comme partout ailleurs, et avait confirmé sa prise en charge par l'Etat en levant le « gage » financier, comme partout ailleurs là encore.

Cependant, le second volet de cette loi consiste à exonérer d'impôt les revenus des heures supplémentaires. De par notre statut spécifique, l'imposition est de la compétence du Conseil territorial, seul habilité à prendre des décisions dans le domaine fiscal. C'est la raison pour laquelle le député a demandé par courrier au président du Conseil territorial, d'appliquer dans l'Archipel cette exonération d'impôt sur les heures supplémentaires. C'est à partir de ce moment que la machine s'est localement "emballée".

Les doutes exprimés par le président du Conseil territorial et la saisine de la Préfecture se sont traduits par une nouvelle occasion donnée au Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer d'essayer de faire prévaloir sa vision,

pourtant démentie en juillet, selon laquelle la mesure ne devait pas s'appliquer en l'état à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cette relance du dossier, dans exactement les mêmes termes qu'en juillet, a donc obligé le député à demander à nouveau confirmation de l'applicabilité au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.

La réponse obtenue le 23 octobre ne laisse plus planer aucun doute :

« Madame le Député,

Suite à votre demande, j'ai fait procéder à une instruction du dossier par les services qui concluent :

"Le doute quant à l'applicabilité est infondé et mérite une rectification, notifiée de façon urgente à la Caisse de Prévoyance Sociale et aux services de l'Etat à Saint-Pierre-et-Miquelon".

Cette notification devrait être faite par les services de M. WOERTH (Ministre du Budget) ». Que de temps perdu et d'énergie gaspillée, alors que l'Archipel a justement le plus grand besoin de cohésion et de rassemblement.

Nous sommes maintenant dans l'attente de la décision finale du président du Conseil territorial concernant l'exonération d'impôt sur les heures supplémentaires et les modalités de son application.

## Travail législatif

### Les interventions du député à l'Assemblée Nationale

#### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Questions écrites, publiées au Journal Officiel de la République Française

**09/10/2007** : question au ministre de la Justice sur la résorption de l'emploi précaire dans les établissements pénitentiaires, notamment au centre pénitentiaire de Saint-Pierre-et-Miquelon (titularisation des agents).

**09/10/2007** : question au ministre de la Culture sur les mesures urgentes de préservation du patrimoine historique maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon.

**31/07/2007** : question au ministre de la Santé sur la suspension abusive de l'indexation de la retraite dont ont fait l'objet certains retraités de Saint-Pierre-et-Miquelon.

**31/07/2007** : question au ministre de la Santé sur l'avancement de l'élaboration du décret nécessaire pour l'extension à Saint-Pierre-et-Miquelon de nombreuses prestations familiales attendues.

#### QUESTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE

**13/11/2007** : question au ministre de l'Agriculture et de la Pêche sur les mesures urgentes à prendre en faveur des travailleurs et des entreprises de la filière pêche et aquaculture à Saint-Pierre-et-Miquelon.

#### LES INTERVENTIONS DU DÉPUTÉ EN SÉANCE

**07/11/2007** : intervention sur la Mission Sports, Jeunesse et Vie Associative du Budget 2008.

**06/11/2007** : intervention sur la Mission Outre-Mer du Budget 2008.

**30/10/2007** : intervention sur la Mission Relations avec les Collectivités Locales : défense de deux amendements en faveur des finances des mairies et du Conseil territorial (prise en compte des charges structurelles).

**18/10/2007** : défense des amendements fiscaux à la première partie du Budget 2008 déposés par M. Paul GIACOBBI, député de Haute-Corse.

**17/10/2007** : intervention sur la discussion générale du Budget 2008.

**26/09/2007** : accord France-Canada sur les champs d'hydrocarbures transfrontaliers.

**19/09/2007** : projet de loi sur l'immigration, intégration et l'asile : défense de l'amendement sur les passeports concernant les canadiens entrant à Saint-Pierre-et-Miquelon.

**11/07/2007** : projet de loi Travail, emploi et pouvoir d'achat (TEPA), intervention en discussion générale et défense de l'amendement étendant à Saint-Pierre-et-Miquelon, avec prise en charge du coût par l'Etat, des exonérations de charges sociales sur les heures supplémentaires.

### CONTACT

Lettre d'information éditée par Annick GIRARDIN, député de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Impression : Imprimerie Administrative de Saint-Pierre sur papier recyclé, ne pas jeter sur la voie publique

#### NOUS CONTACTER

Permanence du député  
7, rue René Autin  
BP 4477

97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON  
Tél. 05 08 41 99 98 - Fax 05 08 41 99 97  
ecrire@annickgirardin.fr

Blog : [www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)